

Centre de puériculture jurassien

Assemblée générale extraordinaire du 21 août 2019

Restaurant de la Poste Glovelier

Compte rendu

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19h35. Elle est menée par Simon Coste, ex-président du Centre de puériculture jurassien (ci-après Centre).

1.1 Présences et ordre du jour

Les personnes présentes sont : Céline Boillat (Commune de Muriaux), Céline Boillat (Commune du Bémont), Charline Odiet (Commune de St-Brais), Valérie Soltermann (Commune de Haute-Sorne), Chantal Pape (Commune de Boécourt), Valérie Bourquin (Commune de Courrendlin), Christian Frund (Commune de Lajoux), Véronique Marchand (Commune de Clos-du-Doubs), Béatrice Berret (Insieme Jura), Flore Beuret, Chantal Bofetti (Commune de Mettemberg), Julien Loichat (Municipalité de Porrentruy), Pierre-Olivier Cattin, Catherine Hügi (Bulle Verte), Stéphanie Malnati (Bulle Verte), Marie Friedli (Familles 2000), Stéphanie Schlüchter (Commune de Cornol), Francis-Michel Meyrat (Commune de Rossemaison), Nicolas Pétremand (Service de la santé publique), Joana Chena-Basanta (Syndicat des services publics), Daniel Erard (Commune de Montfaucon), Laure Chiquet (Service de la santé publique et rédactrice du présent PV).

Les puéricultrices présentes sont : Christine Fornasini, Agnès Donzé, Muriel Varrin, Thérèse Choffat, Janique Ruch, Marie-France Paupe Vitali.

Les personnes excusées sont : les communes de Lugnez, de Delémont, des Breuleux ; Sébastien Baettig des SSR et Séverine Crelier du CAFF.

Une modification à l'ordre du jour est proposée avec l'ajout d'un sous-point au point 2 « Nouveaux membres », en point 2.1. Cette proposition est acceptée.

La Commune de Montfaucon demande par courrier du 9 juillet 2019 et par son représentant à l'AG, Daniel Erard, le report de cette assemblée. Cette demande est motivée par le manque de temps laissé aux conseils communaux pour se positionner à propos du point 3 (cotisation des membres) avec une réception de la convocation le 8 juillet (mais non datée) et la pause estivale qui a suivi.

Le report de l'AG est soumis au vote. Résultat : 1 voix pour le report, 1 abstention et la majorité contre le report.

1.2 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 5 juin 2019

Une modification doit être apportée dans le titre de l'annexe « compte de résultat CPJ » ; s'agit de l'année 2018 et non 2019.

Le point 3 doit être complété : le budget 2019 avait été présenté à l'AG du 5 juin mais pas formellement approuvé. Une copie papier du budget est distribuée à chaque membre.

Le budget 2019 est soumis au vote. Résultat : 1 refus, 0 abstention. Il est accepté à la majorité.

Nicolas Pétremand apporte une information concernant la vérification des comptes du CPJ annoncée lors de la dernière assemblée. Le contrôle des finances a communiqué par courriel qu'aucune anomalie significative n'a été constatée dans les comptes 2016 à 2018 avec les réserves d'usages pour tous documents ou informations qui n'ont/n'auraient pas encore été portées à leur connaissance. Des recommandations seront formulées avec le rapport livré au Département de l'économie et de la santé à fin septembre.

Une question est soulevée concernant le point 5 « nomination d'un nouveau comité », plus particulièrement sur le nombre de représentant-e-s par district. Les formulations du PV et de la lettre de convocation diffèrent sur ce point. Il est alors fait référence aux statuts qui indiquent que les 3 districts doivent être « équitablement représentés ».

Avec ces modifications et précisions, le PV est accepté avec remerciement à son auteure.

2. Nomination du nouveau comité

2.1 Nouveaux et nouvelles membres (point ajouté à l'odj)

Les personnes suivantes demandent leur admission à l'association Centre de puériculture jurassien :

- Flore Beuret, assistante sociale, présidente du Centre de 2012 à 2014
- Marie Friedli, membre de l'association familles 2000, à titre personnel car familles 2000 fait déjà partie du CPJ

Les nouvelles membres sont acceptées à l'unanimité.

L'ouverture d'une discussion sur la situation du Centre est demandée afin que les personnes qui souhaiteraient s'engager dans le comité le fassent en toute connaissance de cause. La discussion est ouverte.

Julien Loichat souhaite que les objectifs soient posés : quelles sont les priorités ? La localisation, les conditions de travail, les prestations ?

Nicolas Pétremand répond que l'Etat tient à ces prestations, qu'il juge importantes et de qualité. Celles-ci doivent être au centre des préoccupations. L'action actuelle de l'Etat, via le Service de la santé publique, se limite au paiement des factures et des salaires depuis l'absence de comité afin d'assurer que l'enveloppe soit correctement utilisée. Le Service de la santé publique est membre de l'association, mais il n'entrera pas au comité. Le Service de la santé publique pourrait entrer en matière pour une aide financière supplémentaire pour la professionnalisation de la comptabilité du Centre uniquement durant une période de transition. Il évoque le fait que les puéricultrices aient accepté plusieurs éléments : un effort financier avec un alignement de leur salaire sur la grille étatique, la désignation d'une puéricultrice référente, œuvrant comme courroie de transmission avec le futur comité, ainsi qu'un travail d'uniformisation des pratiques entre les 3 antennes du Centre. Par ailleurs, selon Nicolas Pétremand, le nouveau comité aura pour tâche de revoir les statuts – quelque peu obsolètes – du Centre, afin de les rendre cohérents avec les prestations effectives du Centre. De son côté, le Service de la santé publique retravaillera les termes du contrat de prestation qui lie l'Etat au Centre, notamment pour garantir la cohérence entre les nouveaux statuts et le mandat de prestation de l'Etat.

La question de la situation financière comme facteur déclencheur de la situation est évoquée. Certain-e-s estiment que la situation, au vu du budget 2019, n'est pas catastrophique. D'autres pensent au contraire qu'il faut s'inquiéter du manque de possibilités de développement du Centre, comme du fait qu'aucun montant n'est prévu pour la formation des puéricultrices. Des synergies entre les organisations du réseau santé-social pourraient être réfléchies pour cet aspect notamment, mais aussi pour optimiser certaines prestations (formation, supervision, comptabilité, gestion des RH, etc.). L'absence de cotisation pour les membres, surprenante pour certain-e-s, a conduit à la proposition du point 3 de l'AG de ce jour.

Il est relevé que les difficultés de gestion du Centre relèvent non pas des prestations réalisées pour la population mais de l'absence d'encadrement professionnel d'une part, et le manque de professionnalisme du comité d'autre part.

2.2 Président-e

Aucune personne ne se porte candidate.

2.3 Comité

Se portent candidat-e-s au comité :

- Flore Beuret, assistante sociale, Mettemberg
- Sophie Guenot, Mairesse de Muriaux (annoncée par la représentante de la Commune, Céline Boillat)
- Pierre-Olivier Cattin, pédiatre, Porrentruy

Ces personnes sont élues au comité à l'unanimité.

Francis-Michel Meyrat hésite à compléter ce comité, mais manque de temps.

L'association Familles 2000 pourrait déléguer l'un-e des membres de son comité au comité du Centre.

Des contacts vont être pris par la Commune de Courrendlin pour un-e éventuel-le représentant-e.

La possibilité devra être offerte à l'ensemble des communes jurassiennes, toutes n'étant pas membres du Centre, de le devenir et d'être représentées au comité jusqu'à la prochaine AG. Un courrier sera adressé dans ce sens au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, au Syndicat des communes des Franches-Montagnes et à l'association des maires du district de Delémont. L'Association jurassienne des communes ne semble pas le bon interlocuteur.

Les archives du Centre se trouvent sur le site de Delémont. Les comptes 2016 à 2018 sont actuellement au Contrôle des finances. Les factures et la correspondance 2019 sont au Service de la santé publique. Ce dernier déduira les factures payées par ses soins du dernier acompte. Les factures originales seront transmises au nouveau responsable de la comptabilité avec un décompte qui sera validé par le CFI, cela avant fin 2019.

3. Position des communes sur l'entrée en vigueur des cotisations

Au vu de la situation, la discussion est ajournée et sera reprise par le nouveau comité.

4. Clôture de l'assemblée

La séance se clôt à 21h20.

Lue et approuvé le 19.09.2019

Le comité CPJ

Flore Beuret

Sophie Guenot

Pierre-Olivier Cattin

FBeuret

S. Guenot

Cattin